



VILLE DE GRISSAN

ENFANCE JEUNESSE

MODE D'EMPLOI



L'ESPRIT DU SUD



Bonne rentrée aux gruisanaises et gruisanais !

Nous sommes ravis de mettre à votre disposition cette brochure qui regroupe les offres d'accueil et de loisirs à destination des enfants et des jeunes de notre commune.

Parce que la réussite éducative de notre jeunesse nous est chère, et parce que, vous, leurs parents, vous nous accordez votre confiance, nous nous engageons à vos côtés pour garantir un accueil et des services adaptés aux besoins.

Des travaux d'entretien et d'aménagement sont réalisés chaque année sur le groupe scolaire, ainsi que sur les bâtiments destinés au périscolaire, à la cantine ou encore à la crèche municipale.

Toujours attentifs à la satisfaction de la population de Gruissan, nous restons à l'écoute des remarques que vous pouvez formuler auprès du service enfance-jeunesse à vos interlocuteurs habituels.

La municipalité prend en charge les frais de fournitures scolaires et de transport, il s'agit d'une volonté affirmée des élus de Gruissan d'offrir un traitement égal à chaque enfant scolarisé sur la commune.

Nous souhaitons donc à tous les enfants de la commune, à leurs parents, ainsi qu'à leurs enseignants, une bonne rentrée.
Tous les agents municipaux s'engagent à nos côtés pour que le service public de proximité soit également un service de qualité.

Alexia Lenoir, adjointe au maire en charge du sport et de l'enfance-Jeunesse, et Didier Codorniou, Maire de Gruissan.

La ville de Gruissan vous accompagne tout au long de la scolarité de vos enfants au travers de différents accueils et prises en charge depuis la petite enfance jusqu'à l'adolescence.



Pour le nourrisson:

Multi-Accueil
Le RPE (Relais Petite Enfance)
- RAM
- Jeux du jeudi
- Guichet Unique



Pour l'enfant:

Écoles Maternelle et Élémentaire
Aide aux devoirs / Accueil Périscolaire/ Transports
Scolaire/ Garderie Midi
ALSH (centre de loisirs)
Restauration Scolaire
Conseil Municipal des Enfants
Ecole Municipale des Sports



Pour l'adolescent:

Conseil Municipal des Jeunes
Accueil des Jeunes en MJC
Transports Scolaires
«Passe ton permis»
«Passe ton BAFA»
«Bourse aux Projets»

Pour Tous :

AES, Médiathèque et École Municipale de Musique



LE RPE

Relais Petite Enfance

3 Services dans un même lieu



1/ LE GUICHE UNIQUE

Il est là pour
vous simplifier la vie !

- Vous y trouverez les infos sur les différents modes de garde à Gruissan (disponibilité, localisation, coût ...)
- Vous serez conseillé sur le mode de garde individuel ou collectif adapté à vos besoins.
- Vous serez accompagné dans les démarches administratives.

Horaires d'accueil

Lundi 14h30 à 17h

Jeudi 14h à 18h

sur RDV 06 31 20 62 28



2/ LES JEUX DU JEUDI

Bienvenue

aux enfants et aux familles !

- Vous souhaitez que votre enfant soit en contact avec d'autres enfants dans un espace aménagé pour lui ?
- Vous recherchez un lieu pour rencontrer et échanger avec d'autres parents ?
- Une professionnelle de la petite enfance vous accueillera.
- Gratuit et sans inscription.

Horaires d'accueil

Les jeudis matin de 9h à 12h pour les enfants de 0 à 6 ans. Fermé pendant les vacances scolaires

3/ LE RELAIS ASSISTANT(E) MATERNEL(LE)

Un lieu d'écoute, d'information et d'échanges pour la qualité de l'accueil de l'enfant à domicile !

- Les enfants participeront à des activités d'éveil propices à la socialisation.
- Les parents auront toutes les infos pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée ou d'une garde à domicile.

- Les assistant(e)s maternel(le)s ou gardes à domicile disposeront d'un lieu d'échange, de formation et de partage d'expérience pour la construction d'une identité professionnelle.

Horaires d'accueil

Ateliers pour les enfants : lundi, mardi, vendredi de 9h à 12h

Accueil individuel parents, assistantes maternelles, gardes à domicile : lundi de 14h30 à 17h et jeudi de 14h à 18h ou sur RDV.



LE MULTI-ACCUEIL



L'établissement fonctionne du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 sauf les jours fériés, la semaine entre Noël et jour de l'An et la deuxième semaine des vacances de printemps.

La crèche accueille les enfants âgés de **10 semaines à 6 ans**.

ACCUEIL OCCASIONNEL / ACCUEIL RÉGULIER

Pour l'inscription, un contrat est passé avec la famille à partir des besoins qu'elle expose et des contraintes horaires liées à la qualité de l'accueil dans la collectivité.

Ce contrat détermine, pour la durée de l'inscription, l'amplitude journalière de l'accueil, le nombre de jours réservés par semaine et le nombre de mois de fréquentation.

12
Agents
Qualifiés

40
enfants

3
Agents
de
Service

La participation financière des familles est alors forfaitaire et mensuelle. Les tarifs sont fixés par contrat avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aude en fonction de la composition des familles et de ses revenus.



ÉCOLE

Directrice de l'école maternelle: Sylvie Houiller Martial
Directrice de l'école élémentaire : Cécile Berard

Horaires d'accueil

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi

De 9h à 12h et de 14h à 17h

Les enfants peuvent être accueillis 10 minutes avant 9h et 14h dans les plages horaires et conditions fixées par les enseignants et précisées dans le règlement intérieur de l'école.

Inscriptions à l'école

Les inscriptions à l'école Maternelle et à l'école Elémentaire se font en premier lieu auprès des Directrices des écoles respectives.

Puis s'en suit une inscription administrative auprès du service Enfance-Jeunesse.

Les familles doivent fournir les documents suivants :

- Photocopie du livret de famille (en cas de divorce, justificatif fixant le domicile de l'enfant et accord écrit de l'autre parent s'il y a lieu).
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Certificat de radiation de l'école quittée pour les enfants qui étaient précédemment scolarisés dans une autre école.

L'accueil des enfants à l'école maternelle se fait en fonction des places disponibles.

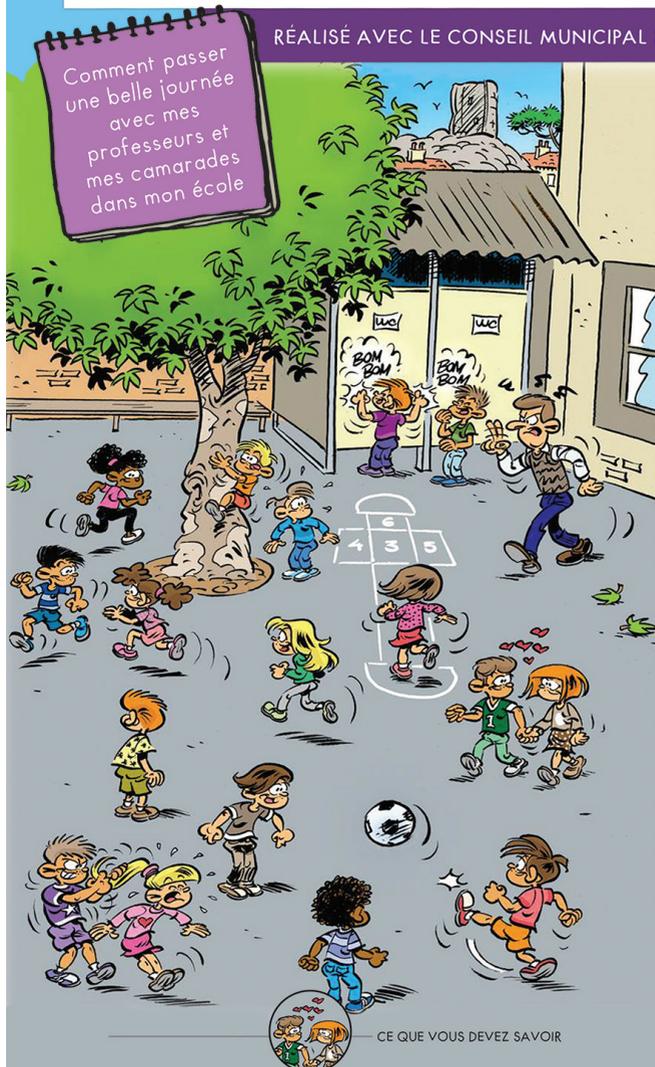
- En cas d'hébergement, attestation d'hébergement + pièces justificatives.



ÉCOLIERS À GRUISSAN

RÉALISÉ AVEC LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Comment passer
une belle journée
avec mes
professeurs et
mes camarades
dans mon école



LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Cette instance de la Démocratie Participative constituée pour les enfants gruisanais a un tremplin vers l'apprentissage du fonctionnement de leur commune.

Cet engagement citoyen se traduit par le montage de projets, toujours dans l'intérêt général, et souvent leur réalisation.

Le mode d'élection, ouvert aux CM1 et CM2 et le fonctionnement, maire, adjoints avec délégation et conseillers municipaux sont identiques à ceux des élu-e-s adultes.



ON SE COMPORTE BIEN AVEC SES COPINES ET COPAINS

Respecter les consignes
des adultes

Etre poli et éviter
les gros mots

Ne pas se disputer
ni se bagarrer

Ne pas se moquer des amoureux

ON S'AMUSE DANS LA COUR

Jouer ensemble et
partager les jeux

Ne pas grimper sur les rampes et
les arbres

Ne pas sauter
dans les flaques d'eau

LES TOILETTES ET SES OCCUPANTS

Laisser les toilettes propres

Respecter l'intimité des autres

Ne pas jouer avec
le papier mouillé

Ne pas faire de batailles d'eau



SI TU NE RESPECTES PAS CES RÈGLES DE VIE TU T'EXPOSES À

Faire des excuses

OU

Etre privé d'une partie
de la récréation

OU

Avoir un mot dans
le cahier de liaison

OU

Avoir une punition écrite

OU

Etre convoqué avec tes parents





ACCUEIL PÉRISCOLAIRE



L'accueil périscolaire

est organisé tous les jours de classe. Il permet de prendre en charge les enfants avant la classe le matin et après la classe le soir. Les enfants sont accueillis par des animateurs diplômés et des activités sont organisées.

Les tarifs sont calculés en fonction du Quotient Familial.

Horaires d'accueil

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi
De 7h30 à 9h / de 17h à 19h



La garderie du midi

Chaque jour scolaire, une garderie gratuite est organisée. Elle permet aux parents qui ne sont pas disponibles aux heures de sortie de classe à 12h et de rentrée à 14h de laisser leurs enfants.

Les enfants sont gardés dans les locaux et la cour de l'école maternelle de **12h à 12h30** et de **13h30 à 14h**.

Accompagnement scolaire (étude surveillée) :

2€ de l'heure

Lundi - Jeudi

Un animateur diplômé encadre ce temps afin d'accompagner au mieux les enfants.



Transports scolaires

Un ramassage scolaire est organisé matin et soir chaque jour scolaire.

Peuvent en bénéficier les familles domiciliées à Gruissan et habitant à **3 km et plus** de l'école.





CENTRE DE LOISIRS

ALSH Accueil de Loisir Sans Hébergement



Le fonctionnement

L'accueil est organisé le mercredi et pendant les vacances scolaires dans les locaux de «Cap au Large».

Les enfants sont accueillis par tranche d'âge.

**3 à 6
ANS**



**Accueil de Loisirs
Maternelle**

**7 à 11
ANS**



**Accueil de Loisirs
Elémentaire**

L'accueil se déroule chaque mercredi de l'année scolaire et pendant les vacances d'automne, de fin d'année, d'hiver, de printemps et d'été. Les tarifs sont calculés en fonction du Quotient Familial.

Horaires d'accueil

De 8h30 à 17h30

**Accueil complémentaire
7h30 à 8h30 et de 17h30 à 18h30**

Les activités de l'ALSH

De nombreuses activités sont proposées par une équipe d'animateurs diplômés : activités sportives, artistiques et de plein air.

Les modalités d'inscription

Un dossier est établi au service Enfance-Jeunesse. Les familles doivent réserver les places jusqu'à la veille avant 12h.

Les inscriptions sont acceptées en fonction des places disponibles.



RESTAURATION SCOLAIRE



Le service de la restauration scolaire est ouvert, lundi, mardi, jeudi et vendredi pour les enfants des écoles élémentaire et maternelle. Les menus sont établis avec l'aide d'une diététicienne.

Les enfants sont accompagnés au restaurant scolaire le « Soleilhas » pendant la pause méridienne par des animateurs diplômés qui leur proposent également des activités.

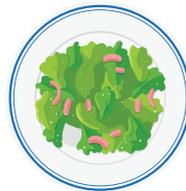
Les menus de la semaine sont en ligne sur www.ville-gruissan.fr



Les inscriptions

Les familles doivent, tout d'abord, constituer un dossier d'inscription auprès du service Enfance - Jeunesse.

Un règlement définissant le fonctionnement est remis lors de l'inscription de l'enfant.



La facturation

Ont été dissociés le prix du repas qui reste fixe et le prix du temps d'activité qui est établi en fonction du quotient familial.

La facture est mensuelle, en fonction du nombre de repas pris.

Les familles doivent signaler les absences au service Enfance-Jeunesse **la veille avant midi** et pour le lundi, le **vendredi avant midi**.

Un tarif majoré à 5€ le repas est appliqué en cas de non-inscription ou d'inscription tardive.

En cas d'absence de l'enfant pour maladie, les familles doivent le signaler le jour même **avant 9h** et fournir le certificat médical. À défaut, elles devront acquitter le prix du repas.



TRANSPORTS SCOLAIRES GRATUITS



La commune prend en charge le coût de l'abonnement aux transports scolaires pour les élèves domiciliés à Gruissan et qui fréquentent les établissements scolaires du second degré de Narbonne.

Deux cas possibles :

1ère inscription



Le demandeur doit fournir un justificatif d'identité et de domicile de moins de 3 mois, une photo d'identité. Il lui est délivré une attestation permettant de renouveler l'abonnement sans faire d'avance financière auprès de la société de transport à l'adresse suivante: **Citiboutique 8 av Maréchal Foch à NARBONNE**

Toute demande de duplicata sera facturée 10€ par la société de transport.

Renouvellement d'abonnement



- L'ancienne carte
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois

Une carte d'abonnement nominative est ensuite élaborée par la société de transports du Grand Narbonne.

Coût réel pour la commune : 84€ PAR ENFANT



L'abonnement est valable pour le titulaire de la carte pour tout déplacement dans le périmètre de l'Agglomération.

Un service gratuit d'envoi de SMS a été mis en place pour être informé en permanence sur l'actualité du réseau.

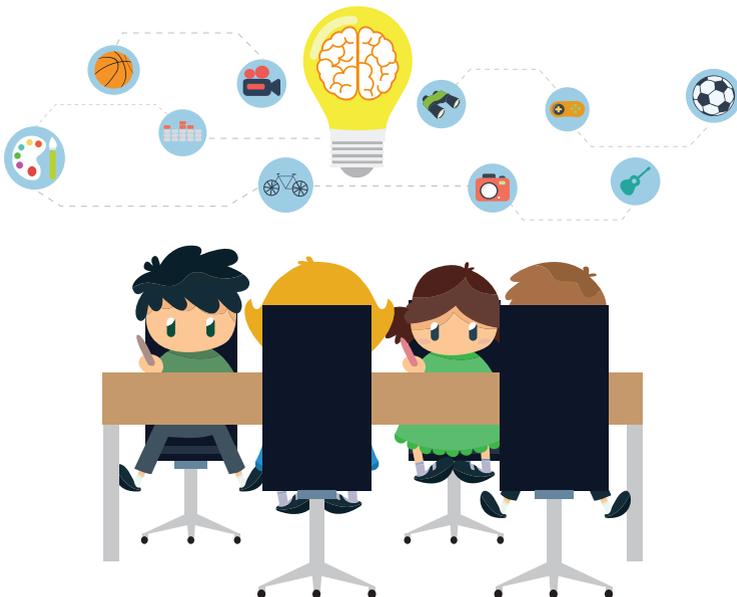
CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Le Conseil Municipal des Enfants est une instance de la Démocratie Participative. Il est animé par Keltoum Chalkha.

Ses membres sont élus pour une période de **2 ans parmi les élèves de CM1 et CM2** de l'école de Gruissan.

Chaque année, la moitié du Conseil est renouvelée. Le déroulement des élections et la composition du Conseil sont identiques à ceux des adultes. Il se réunit à l'accueil périscolaire **plusieurs fois par mois en commission et en plénières** en mairie. Au cours de ces séances sont proposés, étudiés et actés des projets et des actions. Le Conseil Municipal des Enfants s'engage, se mobilise et s'investit dans de nombreuses actions solidaires et citoyennes sur la commune:

- Participation au Téléthon, distribution de sac en tissu pour la journée de l'environnement, journée de la gentillesse avec accueil de personnes âgées, décorons nos maisons pour Noël...





CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



Le Conseil Municipal des Jeunes est une instance de la Démocratie Participative, il permet aux jeunes de prendre part à la vie citoyenne de la commune. Il est animé par Aurélie Espitalié et Gauthier Farnos. Le Conseil Municipal des Jeunes est un lieu d'apprentissage de l'engagement individuel et collectif.

Il favorise le rapprochement entre les générations et s'implique dans les actions pour la jeunesse.

**TU AS 11 ANS
OU PLUS**

**TU HABITES
À GRISSAN**

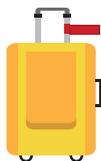
**TU VEUX BOUGER
AVEC TA VILLE**

**TU AS DES
PROJETS**



En 2015, skatepark dans le quartier de Mateille.

En 2016, organisation d'un tremplin musical.



En 2017, voyage en Normandie sur le site du Débarquement.

En 2019, projet d'ici et d'ailleurs sur la thématique du développement durable avec un séjour à Marseille et un en Corse.

Aurélie attend ton appel au 07 84 29 08 87

POINT JEUNES M.J.C

LE POINT JEUNES

[ESPACE EDUCATIF JEUNESSE]

Un lieu d'accueil pour les adolescents. à partir de 12 ans et les jeunes adultes jusqu'à 25 ans.

Un(e) animateur(trice) est à leur écoute pour leurs loisirs, mais aussi pour répondre à leurs attentes et leurs interrogations dans des domaines aussi variés que la citoyenneté, la prévention des conduites à risques, la famille ou leur place dans la société. Les jeunes sont associés dans l'élaboration du programme

Le point jeunes est ouvert les mercredis, les samedis et certains soirs ainsi que durant les vacances scolaires

Pendant les périodes scolaires :

les mercredis, et samedis de 14h à 19h, les vendredis de 17h à 19h

Pendant les vacances scolaires :

du Mardi au Samedi de 14h à 19h

Des sorties ou soirées peuvent être programmées en dehors de ces horaires



Des projets 100% Gagnants

Des projets portés et conduits par des jeunes sur des thématiques diverses, une opportunité pour s'aguérir au montage de projet avec des financements de la CAF de l'Aude.

Pour certains d'entre eux, 10 ans après on en parle encore...

LES MINI-COLOS, LES SEJOURS VACANCES

Des séjours tout au long de l'été pour toutes les tranches d'âge, des séjours de 3 à 5 jours, en camping, dans l'hérault et dans l'Aude. Des activités de pleine nature, un projet pédagogique basé sur l'apprentissage de l'autonomie.

Un séjour à la neige aux vacances d'hiver.

La capacité d'accueil est réduite [15 jeunes]. Il faut donc réserver à l'avance

De 290 à 450 euros en fonction des séjours, aide aux temps libres, chèques vacances acceptés

Combien ça coute?

- Environ 290 € selon les séjours
- La carte MJC [17 € ou 22 €]
- Les aides au temps libre de la CAF et de la MSA, les Chèques Vacances sont acceptés.

Il est possible de régler les séjours en plusieurs chèques.

C'est quand?

- du 6 au 8 juillet [4/5 ans]
- du 11 au 15 juillet [6/9 ans]
- du 18 au 22 juillet [9/12 ans]
- du 25 au 29 juillet [13/17 ans]
- du 1 au 5 août [6/9 ans]
- Du 8 au 12 août [12/17 ans]
- Du 15 au 19 août [9/13 ans]



«PASSE TON PERMIS» «PASSE TON BAFA»



La Commune et le CCAS ont mis en oeuvre un dispositif visant à donner la possibilité aux jeunes de **17 à 25 ans** de bénéficier d'une aide au financement :

- Pour le passage du Permis de Conduire B
- Pour l'obtention du B.A.F.A

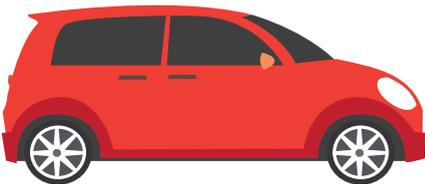
Cette aide financière est accordée après constitution d'un dossier et sous conditions de ressources.

Son montant est déterminé après étude du dossier par un groupe de pilotage formé par des élus municipaux et des élus du CCAS .

En contrepartie de l'aide, les candidats doivent faire part de leur volonté de s'inscrire dans une démarche citoyenne. Ils doivent effectuer une période de bénévolat de 50h minimum :

PERMIS

- Pour le permis auprès d'un organisme associatif ou public dans le domaine humanitaire, social, socio-éducatif, culturel, sportif ou environnemental.



BAFA

- Pour le BAFA en intervenant dans les activités périscolaires ou extrascolaires de la Commune ou auprès d'un organisme socio-éducatif agréé.



Ce n'est que lorsque le candidat a rempli toutes les conditions décrites dans le dispositif et que le dossier a été validé par le groupe de pilotage que le montant de l'aide peut être versée.

Le montant définitif de l'aide est fixé par le Conseil d'Administration du CCAS.

BOURSE AUX PROJETS JEUNES CITOYENS INNOVANTS POUR LES 16 / 25 ANS



VOUS AVEZ UNE IDÉE INNOVANTE* ?

DANS LE DOMAINE DE LA SOLIDARITÉ / CITOYENNETÉ / ENVIRONNEMENT

DÉPOSEZ VOTRE CANDIDATURE

- 1. CONSTRUISEZ VOTRE PROJET :** rédigez votre dossier de candidature, contactez des partenaires potentiels.
- 2. LE DÉPÔT DU DOSSIER :** auprès du service social.
- 3. LE JURY :** Vous présentez votre projet devant un jury composé d'élus et de techniciens spécialisés dans le domaine de la jeunesse. La présence des éventuels partenaires est vivement conseillée.
- 4. ET APRÈS ?** Le projet doit être réalisé dans l'année suivant la date de notification de l'attribution de la bourse (12 mois). Les bénéficiaires de la bourse s'engagent à fournir un rapport d'activité moral et financier sur la réalisation du projet dans un délai de 6 mois après la réalisation de l'action. Une restitution (de type exposition, diaporama, article ou conférence de presse...) ouverte au public devra être organisée en lien avec les services de la commune.

* Cette année les projets qui s'inscrivent dans les dynamiques suivantes, seront plus particulièrement encouragés : Le sport, la musique, le volontariat, le handicap, les actions intergénérationnelles, bien vieillir, bien vivre ensemble, SOS méditerranée, le 7^{ème} continent.

INFORMATIONS ET CONTACT : CCAS montée du Pech / 04 68 75 21 00

L'ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS

GRUISSAN POUR LES 3 / 12 ANS

PRATIQUEZ TOUTE L'ANNÉE
UNE MULTITUDE
D'ACTIVITÉS SPORTIVES

LES TARIFS 2020/2021

DE SEPTEMBRE À JUIN :
LES MERCREDIS : 10H/12H
(HORS VACANCES SCOLAIRES)

1 ENFANT : 100€
2 ENFANTS : 148€
3 ENFANTS : 173€

INSCRIPTION :
04 68 75 21 07

ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF

L'ESPACE DE VIE SOCIALE DE LA MJC



L'espace de vie sociale de la MJC organise depuis 2021 un accompagnement éducatif à destination des enfants pouvant rencontrer des difficultés d'apprentissage.

En concertation avec l'équipe enseignante de l'école élémentaire.

Des bénévoles aident les enfants à trouver des méthodes afin de mieux apprendre.

L'inscription des enfants peut se faire après orientation par les enseignants et après une rencontre avec les parents et les enfants. Durant la phase expérimentale, l'aide est gratuite.

Une participation financière modique pourra être demandée dans les mois à venir.

CINEMA PIERRE RICHARD



Votre Cinéma de Gruissan est animé par l'association Cinem'Aude.

Chaque semaine sont proposés des films famille et des séances spéciales pour les enfants notamment le mardi soir avec des thématiques «Le mardi c'est permis» !.

Le Cinéma Pierre Richard se situe avenue de la douane. Un cinéma de proximité qui pratique des tarifs réduits pour les familles nombreuses et les enfants mais aussi des cartes d'abonnement. Profitez-en !

Tarifs : Normal : 6 € / Réduit : 4,50 € (- de 14 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, famille nombreuse, adhérents MJC Gruissan, seniors + 60 ans)

Mercredi : 4,50 €

Abonnements : 5 places à 25 € / 10 places à 45 €

MÉDIATHÈQUE



Depuis le 3 janvier 2017, les élus de Gruissan ont choisi d'offrir aux Gruissanaises et Gruissanais la **carte d'adhésion gratuite pour tous**. Vous pouvez donc, en vous rendant à la Médiathèque, obtenir gratuitement votre carte d'abonné en présentant votre carte d'identité et un justificatif de domicile.

Horaires d'accueil

Lundi - Mardi - Mercredi - Vendredi

De 10h à 12h / de 13h30 à 18h

Samedi

De 10h à 12h



Chaque **1er samedi du mois** la Médiathèque vous accueille dès 10h30 pour partager le petit déjeuner lecture avec vos pitchouns. Gratuit

Sur inscription au 04 68 75 21 30 dans la limite des places disponibles.

ÉCOLE DE MUSIQUE

La Ville de Gruissan propose une **activité musicale aux enfants** en crèche, au RPE, à l'école maternelle et élémentaire.

Chaque semaine, Esther Martinat, Diplômée Universitaire de Musique, intervient pour initier les enfants au chant, au rythme et à la musique dans une classe dédiée à cela au sein de l'école. Elle bénéficie de nombreux instruments et équipements achetés par la Ville.



L'école Municipale de Musique complète ce dispositif avec plusieurs pratiques instrumentales et des chœurs. Certains cours sont dispensés au sein de la classe de musique entre 12h et 14h pour faciliter l'agenda des familles : Chorale enfant « Le Cœur en Herbe », le jardin musical et la formation musicale.



Contact EDM - service culture : 04 68 65 09 10

VACANCES SCOLAIRES 2021 - 2022

Rentrée scolaire 2021

Jour de reprise : jeudi 2 septembre

Vacances d'automne 2021

Fin des cours : 23 octobre 2021

Jour de reprise : lundi 8 novembre 2021

Vacances de Noël 2021

Fin des cours : 18 décembre 2021

Jour de reprise : lundi 3 janvier 2022

Vacances d'hiver 2022

Fin des cours : samedi 19 février 2022

Jour de reprise : lundi 7 mars 2022

Vacances de printemps 2022

Fin des cours : samedi 23 avril 2022

Jour de reprise : lundi 9 mai 2022

Pont de l'Ascension 2022

Fin des cours : mercredi 25 mai 2022

Reprise des cours : lundi 30 mai 2022

Vacances d'été

Fin des cours : jeudi 7 juillet 2022

Bonnes Vacances !

LE MEMO DES VACANCES

Pour chaque période de vacances scolaires, le service Jeunesse, le service des sports et de la vie associative et la Maison des Jeunes et de la Culture élaborent un programme complet pour les enfants et les adolescents.

De nombreuses activités vous sont ainsi proposées afin que vos enfants découvrent de nouvelles disciplines sportives, ludiques ou créatives.

Pensez à réserver vos places le plus tôt possible.

- **Le centre de loisirs**, ouvert toutes les vacances scolaires.
- **L'école municipale des sports** propose des stages aux vacances d'automne, de février et d'avril, 1 semaine 2h par jour, pour découvrir de nouvelles activités.
- **Les séjours de la MJC**, de 5 jours organisés par tranche d'âge avec des thématiques adaptées (à partir de 6 ans).
- **Le Point Jeunes** pour les jeunes de 12 ans et plus.

 • Et en été le club de plage «les petits gruisanots» situé poste 1 plage des chalets. Inscription possible à l'heure, à la demie journée et à la journée.



MAIRIE DE GRIUSSAN



Écoles

Directrice de l'école
maternelle: Sylvie
Houllier Martial
Directrice de l'école
élémentaire: Cécile
BERARD

PÔLE ENFANCE-JEUNESSE

ELUE RÉFÉRENTE : ALEXIA LENOIR
DIRECTRICE DE PÔLE: CATHERINE BOUUPIES

COORDINATRICE : FLAVIE GABORIAU & AURELIE ESPITALIE

Crèche

Responsable: Nathalie
MATEU
14 agents / 4 agents
entretien

ALSH

Responsable: Adeline
MAYNADIER
6 agents mercredi / 8
agents petites vacances
/ 13 agents l'été / 1
agent entretien

Périscolaire

Responsable: keltoum
CHALKHA
23 agents / 1 agent
entretien

Écoles

5 agents ATSEM
2 agents entretien

Le Soleilhas

Responsable: Mireille
OURNAC
7 agents

RPE

Responsable: Christine
ESTRADE

Administration

Annie ROUX
Monique TINE

CONTACTS



Service Enfance-Jeunesse

04 68 75 21 07

centredeloisir@ville-gruissan.fr

Crèche

04 68 49 53 33

creche@ville-gruissan.fr

RPE

06 31 20 62 28

ram.gruissan@ville-gruissan.fr

ALSH

04 68 49 01 30

Accueil Périscolaire

04 68 49 26 85

Ecole Maternelle

04 68 75 04 79

ce.0110321p@ac-montpellier.fr

Ecole Primaire

04 68 49 03 69

ce.0110319m@ac-montpellier.fr

MJC

04 68 49 61 87

mjc.gruissan@ville-gruissan.fr

Conseil Municipal Enfants

07 85 78 24 09

kchalkha@ville-gruissan.fr

Conseil Municipal Jeunes

07 84 29 08 87

aespitalie@ville-gruissan.fr

Médiathèque

04 68 75 21 30

mediatheque@ville-gruissan.fr

École de Musique

04 68 75 21 15

cubeamusique@ville-gruissan.fr

AES

06 60 04 60 01

